

Département  
**d'EURE-ET-LOIR**  
Canton  
**de Brezolles**  
Commune  
**SAINT REMY SUR AVRE**

**LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS**  
**POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE**  
**EN MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**du Conseil Municipal en date du 24 Septembre 2015 - 20h 30**

**de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**date de la convocation :**

16 Septembre 2015

**nombre de membres**

en exercice : 27

présents : 24

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

**Etaient présents** : MM.MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU ALLAIN - DUFOURMENTELLE - RENOUF – CADIC - RICHARD - REBEL - GOSSE – PERCHERON - ORY - GRABOT - BAZIRE - GALANDON -

**Absente** : M. Mmes KUNTZ - BERTOLOTTI - LEYS -

**Pouvoirs** : M. BERTOLOTTI à Mme GUILLEMAIN. -

formant la totalité des membres en exercice.

M. DELMOTTE a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :

=> Renégociation de l'emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015.**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.

### **1/ - Grenellisation du PLU :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de révision du PLU afin d'y intégrer les nouvelles dispositions des lois Grenelle1, Grenelle 2 et ALUR.

### **2/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – rapport de la CLETC :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 29 juin dernier, relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC)

### **3/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – adhésion au service commun « projets et aménagements opérationnels » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun « projets et aménagements opérationnels » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

### **4/ - Lotissement des Champs de Bray :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder les parcelles AH 662 – AH 751 – AH 753 à l'aménageur « Pierres & Territoires Eure et Loir » pour un montant de 85.000€ afin de relancer l'opération d'aménagement du quartier des Champs de Bray.

### **5/ - Approbation du marché des travaux d'agrandissement du restaurant du groupe scolaire du Bois d'Hauterre :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché des travaux d'agrandissement du restaurant du groupe scolaire du Bois d'Hauterre.

### **6/ - Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la programmation des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux et autorise le Maire à déposer, auprès des services préfectoraux, la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée.

### **7/ - Création de poste :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'attaché territorial

### **8/ - ACM - vacances de Toussaint 2015 - création de postes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'animateurs pour l'ACM durant la période des vacances scolaires de Toussaint 2015.

### **9/ - Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2014/2015, le montant de la participation aux frais de fonctionnement à réclamer aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à ST REMY SUR AVRE, comme suit :

- Ecole Maternelle	760,00 €
- Ecole Élémentaire	555,00 €

### **10/ - Séances de natation dans les écoles :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de séances de natation avec le centre aquatique COVAL pour l'année scolaire 2014/2015

### **11/ - Adhésion au GIP RECIA :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au GIP RECIA (Région Centre Interactive) notamment pour la mutualisation de prestations liées au numérique et désigne, à la majorité des voix, P. RIEHL et G. DANIEL comme représentants pour siéger aux assemblées générales de ce groupement.

### **12/ - Désignation de représentants auprès de la centrale d'achat territoriale**

#### **APPROLYS :**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, désigne 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui siègeront aux assemblées générales du groupement APPROLYS.

Ainsi sont élus :

Titulaire : M. Patrick RIEHL

Suppléant : M. Gérard DANIEL

### **13/ - Remboursement de sinistre du 4 Août 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 4 Août 2015 – choc par véhicule sur barrière Rue de France, pour un montant de 187,53€ en règlement de notre préjudice et représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à un accord amiable avec la partie adverse.

### **14/ - Subvention exceptionnelle à l'association ARPEGE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ARPEGE

### **15/ - Participation BAFA – précision sur la délibération 2015/06/7.1/008 du 25 juin 2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de préciser les modalités de versement de l'aide financière versée aux jeunes de la commune ayant suivis une formation BAFA comme suit :

⇒ Remboursement aux familles :

- A l'issue de la formation initiale (150.00 €) sur présentation d'un justificatif de paiement
- Le solde sur présentation de la validation des 3 parties de la formation ou sur présentation du BAFA.

⇒ Versement direct à un organisme de formation agréé :

- A l'inscription du jeune rémois à la formation initiale (150.00 €)
- A l'inscription du jeune rémois à la session d'approfondissement (150.00 €)

### **16/ - Produits irrécouvrables :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte, sur le budget principal et sur le budget eau, les sommes relatives aux recouvrements qui n'ont pu être effectués.

### **17/ - Renégociation de l'emprunt :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la renégociation de l'emprunt contracté en 2007 auprès de la Banque Populaire Val de France

### **Questions orales :**

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, l'opposition nous a transmis des questions.

Question : Voilà plus d'un an maintenant que le site Internet de la commune se trouve au point mort, à quand son fonctionnement et sa mise à jour ?

Réponse : Après une consultation infructueuse, l'élaboration du site a été confiée à nos services. Il sera présenté le 29/9/2015. Cependant, la newsletter fonctionne, et le site en mode dégradé.

Question : Depuis Mars 2014, nous constatons que la commission des travaux d'entretien ne s'est pas réunie, pourquoi ?

Réponse : Une commission se réunit en fonction des sujets à traiter. Certaines commissions se réunissent 10 fois par an, d'autres 1 ou 2 fois. La commission des travaux d'entretien (Services techniques) gère le quotidien et l'immédiat. Elle s'est réunie une fois en 2014 et devrait se réunir avant le prochain budget. Nos commissions municipales se réunissent fréquemment, sans en avoir l'obligation légale.

Question : En date du 03/07/2014, nous avons votés, à l'unanimité, une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Pays, pour les opérations suivantes :

- Remplacement progressif de l'éclairage public
- Création d'une piste d'athlétisme, Stade Roger Salot
- Création de jardins familiaux
- Création d'une piste cyclable entre St Rémy et Nonancourt
- Création d'un city-parc, Etang du parc

Cette demande a-t-elle aboutie ?

Réponse : Conformément aux règles en vigueur, elles ont été enregistrées par la Région et ne seront notifiées qu'au moment de la présentation du dossier final relative à chaque projet.

Question sur la sécurité à Saint Rémy et le rôle de la gendarmerie.

Réponse : Saint Rémy est classée parmi les communes ayant peu de délits. La gendarmerie fait un point mensuel (rapport) avec le maire (en tant qu'officier de police judiciaire) notamment sur les problèmes de voisinage.

## INFORMATIONS

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

- Constat d'huissier le 6 Août pour l'installation de caravanes de la communauté des gens du voyage sur le parking communal de l'Espace Coubertin – Rue de Verdun

Colis des Anciens : La C° CCAS réunie le 8 septembre dernier a retenu pour fournisseur des colis des Aînés « les Fleurons de Lomagne » dont la distribution aura lieu semaine 50. En ce qui concerne les résidents en maison de retraite, des produits de bien-être leurs seront offerts

Contrat de partenariat pour le recrutement d'un médecin :

Dans la démarche du développement et de la consolidation de la maison de santé, la Commune a sollicité de nouveau Appel Médical Search pour le recrutement d'un médecin et signé un nouveau contrat de partenariat pour un montant de 13.000€ H.T

Agglomération du Pays de Dreux - Fonds Européen pour le tourisme : La Région Centre-Val de Loire avait lancé un appel à projet pour lequel l'Agglo a été sélectionnée. Elle disposera d'une enveloppe d'un million d'euros pour valoriser le secteur touristique.

Consultations :

- Agrandissement du parking OSCAR :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux voirie exercice 2015.

5 Offres nous sont parvenues :

- ⇒ COLAS
- ⇒ BTP TOUZET
- ⇒ EIFFAGE

⇒ EUROVIA

⇒ MUSCI

L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 46 675.20 € HT

- Travaux de voirie – exercice 2015 :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour les travaux voirie exercice 2015.

3 Offres nous sont parvenues :

⇒ Colas

⇒ Musci

⇒ Eurovia

L'entreprise EUROVIA pour un montant de 75 046.50 €HT a été retenue par la Commission d'appel d'offres réunies le 30 juillet 2015. Les travaux débuteront semaine 44 pour une durée de 4 semaines.

- Maîtrise d'œuvre – réfection des murs d'enceinte du cimetière communal :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection des murs d'enceinte du cimetière communal

3 cabinets d'architectures ont été consultés :

⇒ Cabinet RICHARD (Chartres)

⇒ Groupe JSI (Bazainville)

⇒ Foncier Expert (Neauphle le Château)

Le cabinet FONCIER EXPERTS a été retenu, pour un montant de 13.790,00 € HT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 35mn.**

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 28 septembre 2015**

Le Maire,  
Patrick RIEHL